

A R R E T E MUNICIPAL
PORTANT ATTRIBUTION DE NUMERO DE VOIRIE
7 C – 7 D – 7 E – 7 F RUE DE VERDUN

Le Maire de la commune de MEHUN SUR YEVRE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2121-29, L. 2213-28, et R. 2512-6 à R.2512-15

Vu le Code de la Voirie Routière et notamment l'article L. 113-1,

Vu l'ordonnance du 23 avril 1823,

Vu la demande de Monsieur FOLLEREAU Jérémy et Madame Aurélie CARNEIRO – 13 rue Jeanne d'Arc – 18500 MEHUN-SUR-YEVRE

Considérant qu'il y a lieu de prendre les dispositions nécessaires à la numérotation des parcelles sise rue de Verdun

ARRETE

Article 1 : Les parcelles cadastrées ci-dessous porteront les numéros suivants (conformément au plan joint) :

- Parcelles AT 387 – AT 391 : 7 C rue de Verdun
- Parcelles AT 388 – AT 392 : 7 D rue de Verdun
- Parcelles AT 389 – AT 394 : 7 E rue de Verdun
- Parcelles AT 390 – AT 395 : 7 F rue de Verdun


Article 2 : Les propriétaires de l'immeuble doivent supporter, à ses frais, l'installation sur l'emprise de sa propriété, la plaque de numéro de rue ; ils ne peuvent s'opposer à la mise en place. En outre, ils ne doivent en aucune manière l'occulter. Les propriétaires ne peuvent prétendre à aucune indemnisation sauf si les travaux nécessaires à la mise en place de la plaque ont occasionné des dégâts.

Article 3 : Monsieur le Chef de poste de Police Municipale, la Direction des Impôts Fonciers de Bourges, service cadastre et les pétitionnaires sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté, qui sera télétransmis au représentant de l'Etat publié, affiché et notifié au propriétaire.

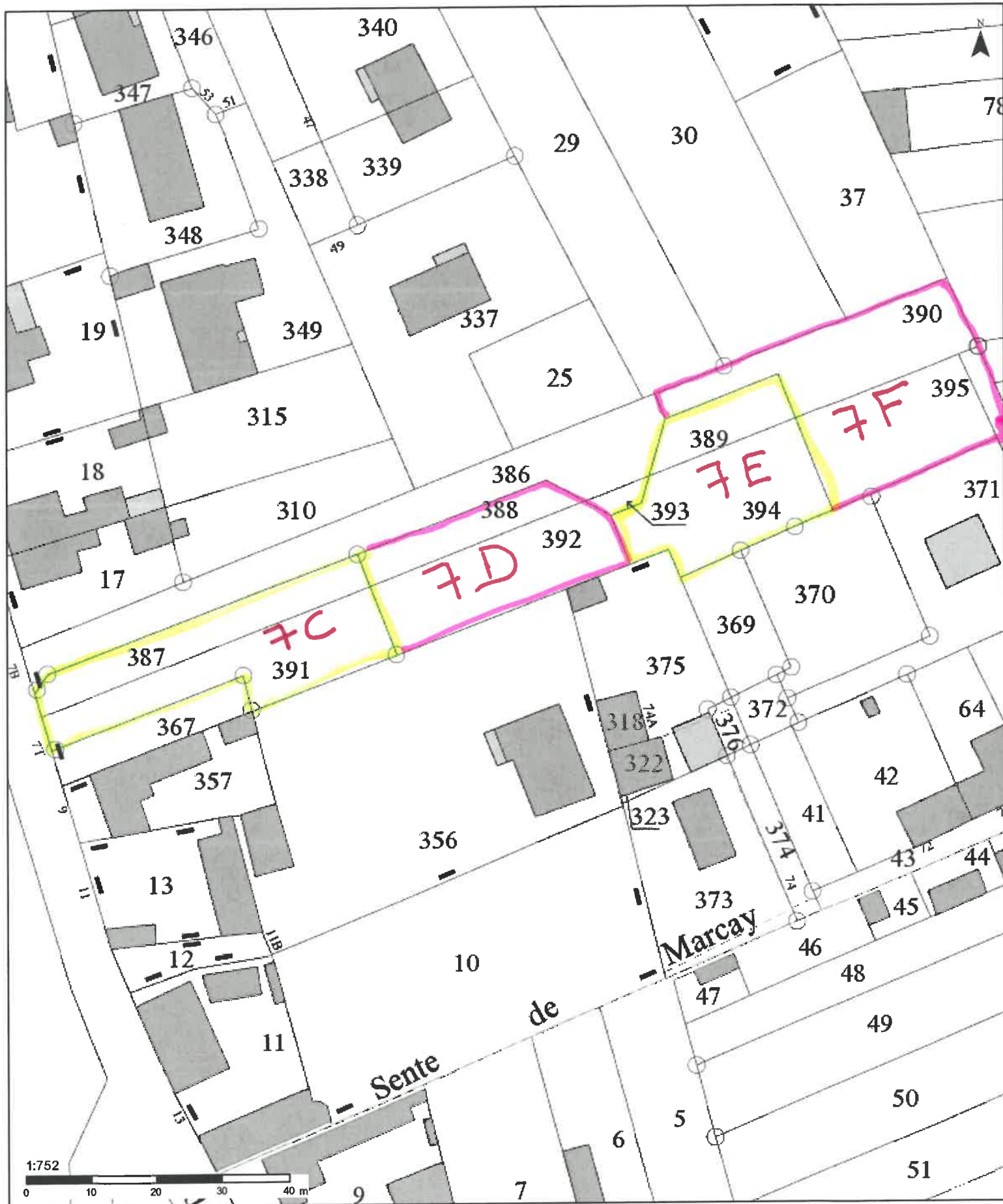
Fait à MEHUN SUR YEVRE, le 04 juillet 2022

Le Maire,
Jean-Louis SALAK

Acte télétransmis au Représentant de l'Etat le 06.07.2022
(N° de certificat 018-211801410- 2022 0704 . 2082022-AR
Acte publié le : 07.07.2022
Acte notifié le :



Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de 2 mois, à compter de sa publication et/ou de sa notification (suivant le cas), par voie postale : 28 rue de la Bretonnerie, 45057 ORLEANS ou par l'application Télérecours : <https://citoyens.telerecours.fr>



Commune

— Bâtiments légers

• Commune

— Réseau hydrographique

Bâtiments

— Réseau hydrographique

— Bâtiments durs

Avertissement : les informations de Latitude18 sont indicatives et ne dispensent pas d'effectuer les démarches obligatoires auprès des services compétents
 © DGFiP, Droits réservés Cadastre : Impression non normalisée du plan cadastral informatisé

04/07/2022
 Auteur: PFARRJULO